



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 juin 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Quatrième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999), par lequel le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les six mois sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq.

#### II. Rappel des faits

2. Depuis l'adoption de la résolution 1284 (1999) du 17 décembre 1999, j'ai présenté deux rapports (S/2000/575 et S/2000/1197) sur la question de la restitution de tous les biens koweïtiens. L'Iraq continue de soutenir qu'il a restitué une grande partie des biens koweïtiens trouvés en Iraq et s'est déclaré disposé à restituer ceux qu'on pourrait y découvrir à l'avenir. Le Koweït soutient qu'il continue d'accorder la priorité absolue à la restitution des archives nationales, du matériel militaire et des pièces de musée et qu'aucun progrès n'a été accompli à cet égard.

3. Le 20 décembre 2000, le Président du Conseil de sécurité a déclaré à la presse que les membres du Conseil avaient réitéré l'appel en faveur de la restitution des archives nationales du Koweït et exprimé l'espoir que la question des biens koweïtiens serait traitée avec célérité. Une attention particulière a été accordée à la question de la restitution des archives nationales étant donné que, depuis les 10 dernières années, le Koweït avait été privé de l'accès à sa propre histoire, situation douloureuse pour une nation.

4. Les 26 et 27 février 2001, je me suis entretenu à New York avec le Premier Ministre iraquien d'alors, M. Mohammed Said Al-Sahaf, et sa délégation. La

question des biens koweïtiens était au nombre des nombreux sujets dont nous avons discuté. Le Ministre des affaires étrangères a réitéré que l'Iraq avait restitué tous les biens koweïtiens trouvés et a rappelé que son gouvernement s'était engagé personnellement à restituer tous les biens qui seraient trouvés à l'avenir. M. Riyadh M. Sami Al-Qaysi, Sous-Secrétaire aux affaires étrangères, a ajouté que certains biens qui avaient été réclamés par le Koweït avaient déjà été restitués. Cela s'appliquait à certains articles des Ministères koweïtiens de la défense et de l'information ainsi que de la Banque centrale. En ce qui concerne les archives nationales koweïtiennes, M. Al-Qaysi a déclaré que celles-ci n'avaient pas été trouvées et que, s'il arrivait qu'on les trouve, elles seraient restituées.

5. Le 28 février 2001, j'ai informé le Conseil des entretiens que j'avais eus avec la délégation iraquienne. En réponse à mon intervention, plusieurs membres ont fait remarquer que l'Iraq aurait pu facilement marquer des points en restituant les personnes portées disparues et les biens volés. On a exprimé l'espoir que la prochaine série d'entretiens avec les autorités iraquiennes se pencherait de manière plus approfondie sur des questions spécifiques telles que la restitution des biens koweïtiens.

6. Au cours d'une réunion tenue à New York avec le Président du Comité national koweïtien pour des personnes portées disparues et des prisonniers de guerre, le cheikh Salem Sabah Al-Salem Al-Sabah, le 22 mars 2001, j'ai réitéré mon intention d'engager un entretien plus détaillé avec la délégation iraquienne sur la question des biens manquants au cours de la prochaine série d'entretiens. J'ai également informé mes interlocuteurs koweïtiens que le Ministre des affaires étrangères de

l'Iraq avait promis de continuer de rechercher les biens koweïtiens, en particulier les archives nationales.

### III. Activités récentes ayant trait à la question des biens koweïtiens

7. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, a continué de rendre visite aux pays et aux organisations internationales pour intensifier les efforts visant à résoudre les questions humanitaires évoquées au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999). Le Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, M. Ahmad Abdullah Al-Mahmoud, a noté que la restitution des archives nationales du Koweït restait une question de la plus haute importance puisque ces documents représentaient l'histoire de l'État du Koweït et ne devaient donc pas servir d'atouts dans les négociations. Le Ministre des affaires étrangères du Bahreïn, le cheikh Mohammad Ben Mubarak Al-Khaliha, a estimé que les biens koweïtiens volés devaient être restitués le plus vite possible. La priorité devrait être accordée aux archives nationales.

8. Au cours de sa réunion avec le Coordonnateur, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), M. Abdelouahed Belkeziz, a déclaré que l'OCI considérait que la question de la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives, était d'une importance capitale. Le Secrétaire général de l'OCI envisageait de nommer au sein de son organisation un directeur qui serait spécialement chargé de s'occuper des questions relatives aux personnes portées disparues et aux biens manquants. Le Sous-Secrétaire aux affaires politiques du Ministère des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, l'Ambassadeur Torki M. Saud Al-Kabir, a indiqué au Coordonnateur que la restitution des biens volés, y compris les armes et les archives, était une question de principe. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur a également procédé à un échange de vues utile avec M. Rolf Goran Knutsson, Secrétaire exécutif de la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

9. Lors d'une réunion entre le Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheikh Mohammad Sabah Al-Salem Al-Sabah, et le Coordonnateur, qui s'est tenue à New York le 18 avril 2001, le Ministre a souligné que son gouvernement attachait une importance particulière

à la restitution des archives nationales et du matériel militaire appartenant à son pays.

10. Celui-ci continue de faire valoir que l'Iraq est en possession de matériel militaire pris au Koweït (voir S/2000/575, par.15). À cet égard, le Coordonnateur a reçu une lettre de M. Mohammad A. Abulhasan, Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle celui-ci indiquait que des chars M-84 et des véhicules M-901 TOW auraient été présentés lors d'un défilé militaire à Bagdad le 31 décembre 2000. Étant donné que le matériel militaire iraquien ne comportait pas de chars M-84 ni de véhicules M-901 TOW avant la guerre du Golfe, le Koweït affirme qu'il s'agit là de matériel volé.

11. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 23 mai 2001, l'Ambassadeur Al-Douri, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/528), déclare qu'en 1999 et 2000, le Gouvernement iraquien a adressé une lettre au précédent Coordonnateur chargé de faciliter la restitution des biens koweïtiens, J. Richard Foran, lui demandant de fixer une date pour la restitution de certains biens koweïtiens trouvés en Iraq. On se souviendra qu'au paragraphe 3 de mon deuxième rapport (S/2000/575), j'ai précisé que « M. J. Richard Foran, alors Sous-Secrétaire général à l'administration et à la gestion (Bureau des services généraux) a exercé les fonctions de coordonnateur de 1991 à 1994. M. Raymond Sommereyns, Directeur de la Division de l'Asie occidentale (Département des affaires politiques), puis Directeur de la Bibliothèque et des publications (Département de l'information), lui a succédé en 1994 et a été relevé de ses fonctions au moment de la nomination de l'Ambassadeur Vorontsov ».

12. Dans sa lettre, l'Ambassadeur Al-Douri déclare aussi que « le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies n'a pas donné suite à ses deux requêtes et n'a fixé ni date ni lieu pour la restitution de ces biens ». Or, au paragraphe 18 de mon deuxième rapport (S/2000/575), j'ai indiqué que l'Ambassadeur Vorontsov était disposé à se rendre à Bagdad dès que possible afin de faciliter la restitution au Koweït des articles mentionnés. Au paragraphe 19 du même rapport, j'ai proposé de demander au commandant de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) de charger un membre du personnel international d'aider à faciliter la restitution de ces biens. Au paragraphe 36 de mon troisième rapport (S/2000/1197), j'ai mentionné les lettres de l'Iraq sur

les biens koweïtiens qui restaient en possession de l'Iraq.

#### **IV. Observations**

13. Je déplore que le Coordonnateur ne soit pas en mesure de faire état de progrès notables dans le cadre de l'exécution de son mandat. Il est fort regrettable que l'Iraq refuse de coopérer avec l'Ambassadeur Vorontsov en raison de sa position bien connue au sujet de la résolution 1284 (1999). Je remercie les membres du Conseil de sécurité de continuer d'apporter un appui unanime aux efforts déployés par le Coordonnateur, lesquels restent malheureusement infructueux en raison du refus de l'Iraq de collaborer avec lui.

14. En outre, je tiens à m'élever avec la plus grande vigueur contre les accusations portées par l'Iraq contre le Coordonnateur selon lesquelles, notamment, celui-ci « joue un rôle qui n'a rien d'impartial, et fait des déclarations hostiles à l'Iraq » (voir S/2001/528). Ces accusations sont dénuées de tout fondement. L'intégrité et l'objectivité de l'Ambassadeur Vorontsov, ainsi que les efforts impartiaux qu'il déploie pour régler les problèmes humanitaires que représentent le sort des personnes disparues et la restitution des biens volés ne font aucun doute, et je suis certain que le Coordonnateur continuera de faire preuve des mêmes qualités à l'avenir.

15. Toutefois, les activités de l'Ambassadeur Vorontsov resteront sans effet tant que les dirigeants irakiens ne modifieront pas sensiblement leur comportement. Le fait que l'Iraq continue de ne donner aucune explication crédible au sujet des archives, du matériel militaire et des pièces de musée appartenant au Koweït retarde la clôture de ce dossier. Malgré les efforts que le Coordonnateur a faits depuis mon dernier rapport pour sortir de l'impasse concernant les personnes disparues et des biens manquants, aucun changement de comportement n'a été constaté à Bagdad.

16. Je continue de croire que la coopération entre le Gouvernement iraquien et le Coordonnateur faciliterait l'établissement d'un dialogue véritable, étape essentielle pour le règlement des problèmes actuels.